

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

COMMUNE de
SAINT CHRISTOPHE VALLON

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
15	15	15

Séance du 03 juin 2020

- date convocation
28 mai 2020

L'an deux mille vingt,
et le trois juin à 20 heures 30,
le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Saint-Christophe-Vallon, sous la présidence de Christian GOMEZ, Maire.

Présent(s) : GOMEZ, BELLEC, LANZA, DELTOUR, VEYRIER, CERNEAUX, BRACHET, DELCUZOUL, DARSEZ, BIRUOL, BELET, LEMARECHAL, FLAUSS, ROBERT, FRANQUE

Absent(s) : -

Secrétaire : M. LANZA

Objet : Mise en place des commissions municipales - Désignation des membres
DCM 2020 06 03 02

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le CGCT permet la mise en place de commissions municipales obligatoires et facultatives, dont leur vocation est d'étudier les dossiers à soumettre au conseil municipal. Elles ont un rôle consultatif et donnent un avis sur les affaires relevant de leurs compétences.

Les élus y discutent des problèmes concrets et proposent des solutions. Les décisions sont soumises au vote du conseil municipal ou sont prises directement par le maire, selon les cas.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Monsieur le Maire informe le conseil que les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations,

Il propose d'installer la commission d'appels d'offres et cinq autres commissions municipales.

Commission(s) obligatoire(s)

Commission d'Appel d'Offres

Elle est chargée d'ouvrir et de contrôler les offres de prix dans le cadre d'un marché public. Elle est composée du maire, président ou son représentant, de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal, de 3 membres suppléants élus par le conseil municipal.

Commission(s) facultative(s)

Commission « Finances »

Cette commission communale suit les affaires financières de la commune. Elle est chargée de préparer et d'élaborer le budget permettant au Maire de présenter au Conseil Municipal un budget qui traduit les orientations de la commune.

Commission « Domaine communal »

Cette commission est chargée principalement du suivi des travaux en matière d'aménagement et d'entretien de tous les bâtiments publics et privés de la commune ainsi que les infrastructures sportives. Elle est également chargée d'étudier tous les dossiers se rapportant au développement urbain et au cadre de vie en fonction de la politique d'aménagement du territoire communal. Elle peut être amenée à proposer des plans d'actions pour l'aménagement des espaces verts. Elle assure la gestion des cimetières communaux.

Commission « Voirie - Réseaux - Urbanisme - Terres agricoles »

Cette commission est chargée de l'élaboration et du suivi du programme des travaux annuels en matière de voirie et de réseaux. Elle peut être amenée à suivre l'installation et la transmission des exploitations agricoles. Elle est compétente en matière d'urbanisme en lien étroit avec les services instructeurs et l'intercommunalité en charge de la politique du plan local d'urbanisme intercommunal.

Commission « Organisation et fonctionnement des services »

Cette commission est chargée de la gestion administrative et opérationnelle du personnel communal. Elle est également chargée du suivi et de la mise en œuvre de la politique sociale du territoire. Cette dernière élabore les supports de communication et s'occupe du protocole des cérémonies. Elle veille au suivi du partenariat avec les services de La Poste dans le cadre des compétences de l'Agence Postale Communale.

Commission « Vie scolaire et associative »

Cette commission traite de l'ensemble des questions relatives à l'enfance et à la jeunesse. Elle veille au bon fonctionnement des écoles et de la cantine scolaire. La commission est chargée également de la politique d'accueil des enfants du territoire en lien étroit avec l'association prestataire et les organismes publics partenaires. Elle est chargée d'accompagner les associations locales dans leurs projets.

* * * * *

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

Commission d'Appel d'Offres

Président : Christian Gomez, maire

Membres: Jean-Louis Veyrier, Roger Darses, Thierry Flauss

Suppléants : , Jean Luc Lanza, Azilis Bellec, Christine Robert.

Commission « Finances »

Président : Christian Gomez

Membres : Jean-Luc Lanza, Blandine Delcuzoul, Maeva Cerneau, Jean-Louis Veyrier.

Commission « Domaine communal »

Président : Christian Gomez

Membres : Azilis Bellec, Carine Lemaréchal, Benoit Brachet, Jean-Paul Franque, Thierry Flauss, Alexandre Belet, Caroline Birol, Jean Louis Veyrier.

Commission « Voirie - Réseaux - Urbanisme - Terres agricoles »

Président : Christian Gomez

Membres : Jean Louis Veyrier, Alexandre Belet, Roger Darses, Maeva Cerneaux.

Commission « Organisation et fonctionnement des services »

Président : Christian Gomez

Membres : France Deltour, Roger Darses, Alexandre Belet, Jean-Paul Franque, Christine Robert, Azilis Bellec, Blandine Delcuzoul

Commission « Vie scolaire et associative »

Président : Christian Gomez

Membres : Christine Robert, Carine Lemaréchal, Caroline Birol, Blandine Delcuzoul, Maeva Cerneaux

Résultat du vote

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Acte rendu exécutoire
après transmission en Préfecture
par voie dématérialisée

Le 09/06/2020

et publication ou notification

Du 09/06/2020

Le Maire,
Christian GOMEZ



Le Maire
Christian GOMEZ

Dématérialisé